



# ***DISTRICT DE L'ARIÈGE***

## ***DE FOOTBALL***



### **COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE**

Réunion du 10 Juin 2020

Procès-Verbal n°5 (Sous réserve d'approbation du Comité Directeur)

---

*Saison 2019/2020*

---

**Président :** LEPLAY Gérald

**Présents :** COURTHIEU Patrick  
FONTAINE Jérémy  
GONZALEZ Manuel  
LAUR Charlène  
MICHEAU André  
MIQUEL Raymond  
PEREIRA DA SILVA Jean-Michel  
TOURECHE Karim

**Excusés :** ACHAARAOUI Mohamed  
JEANJEAN Didier  
LAFFITTE Bernard  
ROUCH Alain

La séance est ouverte à 19 h 00.

**Ordres du jour :**

- Courriers
- Informations du président
- Classements saison 2019/2020
- Note C.D.A.
- Point Candidatures Ligue
- Perspectives saison 2020/2021 (Programme C.D.A., Élections Décembre)

## ⇒ Courriers

- Courriers concernant des rapports sur les rencontres mentionnées entre parenthèses :  
M. PARLOUER (F.C. LÉZAT / F.C. LE VERNET)  
M. PUJOL (A.S. CRITOURIENNE / LUZENAC A.P. III et F.C. MIREPOIX II / A.S. RIEUX DE PELLEPORT II)  
M. DÉJEAN – arbitre du District de l’Aude (E.N. MAZÈRES / LUZENAC A.P.)  
M. BAROU (E.S. LE FOSSAT II / E.S. SAINT JEAN DU FALGA II, VARILHES ST. J.V. / F.C. PAYS D’OLMES, E.S. SAINT JEAN DU FALGA II / E.N. MAZÈRES II et F.C. PAMIERES II / TARASCON F.C.)  
M. GARRO (LUZENAC A.P. II / A.S. RIEUX DE PELLEPORT)  
M. GARCETTE Arnaud (F.C. PAYS D’OLMES II / F.C. LORP)  
Pris note.
- Courriers de MM. GARCETTE Owen et LESADE concernant une demande d’informations financières : pris note, affaires suivies par Mme KOSTMANN.
- Courriers de MM. AUGÉ, HIMIDI, PEREIRA DA SILVA Georges, SANCHEZ et SERPAULT concernant leurs indisponibilités : pris note.
- Courrier du F.C. COUSSA HERS concernant une demande d’inscription pour la Formation Initiale Arbitrage : pris note, réponse sera faite au secrétariat du club.

## ⇒ Informations du président

- ✓ Le budget prévisionnel de fonctionnement de la C.D.A. pour la saison 2020/2021 a été transmis au comité directeur. Il inclut l’intervention des personnes extérieures (préparation physique et nutritionnelle, stage de rentrée...)
- ✓ À la suite des classements publiés par la Ligue d’Occitanie, la C.D.A. regrette que 3 arbitres classés « Régionale 3 » soient remis à disposition du District de l’Ariège. Elle demeure dans l’attente de la décision de ces 3 arbitres de poursuivre ou non leur activité pour mesurer l’impact que cela peut engendrer sur l’effectif des arbitres « District A ». Quelle que soit leur décision, celle-ci n’impactera pas l’affectation des Arbitres District A de la saison actuelle.
- ✓ Concernant le Pôle « Arbitres Féminines », 1 perte est à déplorer. L’effectif est à ce jour de 5 personnes. Charlène LAUR, arbitre récemment promue « Fédérale 1 Féminine » s’occupera de la gestion de ce Pôle dans la mesure de ses disponibilités.

## ⇒ Classements saison 2019/2020

Au regard de la situation exceptionnelle de cette fin de saison, certaines dispositions du Règlement Intérieur de la C.D.A. seront adaptées. Cependant il faut noter que peu d’observations étaient manquantes. Ainsi, lorsqu’il manquait une observation à un arbitre senior, le règlement intérieur de la CDA a été appliqué, à savoir application de la moyenne de la catégorie à l’arbitre.

### Arbitres « District A »

3 observations n'ont pu être effectuées.

Il ne sera pas fait application de l'article 29.2 du R.I. **pour cette saison** ; il sera néanmoins remis en vigueur dès la saison 2020-2021. Cependant, au regard du nombre trop important d'arbitres district n'ayant pas obtenu la moyenne, il est décidé que le RI de la CDA sera modifié la saison prochaine pour porter à 9/20 la note minimale à obtenir pour rester dans cette catégorie.

Un réel effort est à fournir à l'écrit pour notre élite départemental ; Le niveau théorique n'est pas acceptable.

### Arbitres « District B »

Les dispositions de l'article 29.1 du R.I. s'appliquent pour 1 arbitre qui ne compte qu'une seule observation.

2 arbitres voient leur saison neutralisée pour des raisons d'ordre médical.

### Arbitres « District C »

Seulement 2 arbitres ont pu être classés. Les autres voient leur saison neutralisée.

### Arbitres « Assistant District » et Jeunes Arbitres

Rien à signaler

### Arbitres stagiaires

Trois d'entre eux pourront être amenés à intégrer la catégorie « District C » le cas échéant, après consultation et avis favorable des Pôles Tutorat et Désignations. Les autres verront leur saison neutralisée.

## ⇒ Note C.D.A.

M. COURTHIEU souligne une nette amélioration par rapport aux autres années avec seulement 4 désistements tardifs, notamment chez les arbitres « District C »

## ⇒ Point Candidatures Ligue

MM. ESCAFFRE et SERPAULT avaient fait part de leur volonté – au cours de la saison – de postuler au titre d'arbitre « Candidat Ligue ». Seul M. SERPAULT a confirmé sa candidature.

## ⇒ Perspectives saison 2020/2021

Compte tenu des circonstances particulières liées au Covid-19, les élections District ne pourront avoir lieu qu'en Décembre 2020.

M. LEPLAY interroge les différents membres de la C.D.A. en vue de connaître les aspirations et projections de chacun pour la prochaine mandature et d'identifier clairement leur(s) rôle(s).

La séance est levée à 21 h 05.

Le président de la C.D.A.

Gérald LEPLAY

Le secrétaire de la C.D.A.

Jérémy FONTAINE